

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur est arrivé mercredi soir, à sept heures vingt minutes, à Plombières.

Dans la soirée, Sa Majesté a parcouru la ville splendidement illuminée, au milieu d'une foule immense qui lui a fait l'accueil le plus enthousiaste.

Nous recevons nous-mêmes quelques détails que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

L'Empereur est installé dans un très-élégant hôtel qui est voisin de l'établissement thermal et qui est une propriété du département.

L'Empereur n'était pas venu à Plombières depuis 1858. A cette époque, on s'en souvient, il y reçut M. le comte de Cavour, et c'est dans cette entrevue historique que fut posée la question d'Italie.

Plombières d'ailleurs a subi une complète transformation, due à l'initiative de l'Empereur.

En 1858, Sa Majesté indiqua elle-même le plan général de travaux considérables, et elle en confia l'exécution à M. le baron de La Guéronnière, alors préfet de ce département.

Ces travaux, poussés avec une grande activité excitaient tellement l'intérêt de l'Empereur, qu'il a voulu, à deux reprises différentes, s'en rendre compte lui-même.

La population des Vosges, si connue par son attachement à la dynastie, a été heureuse

de témoigner à l'Empereur sa reconnaissance pour tout ce qu'il avait fait dans l'intérêt des eaux thermales, qui sont la richesse du pays.

Les nombreux baigneurs qui sont actuellement à Plombières, se sont associés à cette manifestation, qui a pris, dans la soirée, le caractère d'une véritable ovation.

L'Impératrice et le Prince Impérial partent jeudi à cinq heures pour Fontainebleau, où ils vont fixer leur résidence jusqu'au retour de l'Empereur de Plombières.

Pendant l'absence de l'Empereur, les réunions ordinaires des ministres auront lieu à Fontainebleau sous la présidence de l'Impératrice.

Nous empruntons à une correspondance du *Phare de la Loire* les extraits suivants :

Le *Moniteur* annonce ce matin que « la santé » de S. A. le Prince Impérial est complètement rétablie. »

Le bruit le plus accrédité est que le jeune prince a eu la cholérine, mais je ne puis vous dire si ce bruit est exact, car on avait parlé aussi de la rougeole, d'une fièvre muqueuse, d'une chute dans un escalier, et le *Moniteur* s'est abstenu de donner aucun renseignement sur la nature de l'indisposition du prince.

Afin de témoigner sans doute de leur tranquillité parfaite, l'Empereur et l'Impératrice sont allés se promener le 18 au soir en voiture. Vers dix heures, ils passaient sur le boulevard Montmartre, se dirigeant vers la porte Saint-Denis; ils ont pris ensuite le boulevard de

Sébastopol et sont rentrés aux Tuileries par la rue de Rivoli.

Le boulevard de Sébastopol avait déjà vu passer, quelques heures auparavant, deux calèches découvertes chargées d'Arabes, parmi lesquels se trouvait Abd-el-Kader. J'ai remarqué, non sans surprise, je l'avoue, que plusieurs personnes se découvriraient devant l'émir, lequel avait bien soin, du reste, de les saluer de la main.

On écrit de Madrid à la *Patrie* que la dépêche annonçant la reconnaissance du royaume d'Italie a été expédiée le 14 ou le 15 à Florence, où elle doit être arrivée en ce moment.

Les doutes que nous avons exprimés sur la nouvelle du journal anglais le *Pall Mall*, annonçant la reprise des négociations relatives à la réunion d'un congrès, sont confirmés par le *Moniteur du soir* dans les termes suivants :

« Le bruit d'une entente entre les grandes cours de l'Europe pour la réunion d'un congrès a été mis en circulation par un journal étranger, et tout aussitôt reconnu comme dénué de fondement. L'idée d'une délibération commune des puissances a été naguère proposée par l'Empereur en vue d'aplanir les difficultés alors existantes et d'écartier celles que l'on pouvait prévoir. La grandeur de cette pensée n'a point été contestée, et la lutte survenue entre l'Allemagne et le Danemark n'a pas tardé à en démontrer la justesse. Mais le gouvernement impérial laisse au temps le soin de justifier plus complètement encore les conseils de Sa Majesté. »

Un journal semi-officiel de Berlin, la *Correspondance provinciale*, dément le bruit que le gouvernement prussien aurait l'intention de dissoudre la Chambre des députés ou de changer la loi électorale.

Un certain mouvement industriel se manifeste dans l'Etat pontifical. On annonce, en effet, que les Compagnies vont y introduire le système de locomotives inventé à Nantes et appliqué aux routes ordinaires; conduire l'eau de Marcia, à Rome, en adossant l'aqueduc au chemin de fer de Tivoli, enfin, utiliser la compression de l'air produite par la chute d'eau de Tivoli.

Nous lisons dans la *Gazette de France* :

« Le chiffre de la mortalité déclarée aux autorités égyptiennes, jusqu'à ce jour, s'élève à 50,000 environ, et on suppose que le chiffre de la mortalité non déclarée est au moins égal. Ce sont les femmes et les enfants qui ont eu le plus à souffrir. »

« La terreur est si grande en Egypte que tous ceux qui ont pu fuir le fléau sont partis à la hâte. Les fugitifs encombrant les îles de l'Archipel et les îles de l'Asie mineure. On dit qu'ils y ont apporté l'épidémie, notamment à Chio, à Smyrne et à Constantinople. Une note publiée par l'intendance sanitaire affirme cependant qu'il n'y a eu à Constantinople qu'un seul décès, à l'hôpital de la marine, celui d'un matelot appartenant à l'équipage d'une frégate qui venait d'Alexandrie. »

« Ce qui est plus grave, c'est la nouvelle publiée hier soir par la *Patrie*. On lui écrit,

— Non, pas toujours le même, mais si j'ai changé, le résultat est pareil, cela suffit.

— Expliquez-vous.

— Non, je ne le veux pas, c'est inutile.

— Soit, parlons d'autre chose. Quel est donc ce vicomte de Lancy, cet ami d'enfance que je ne vous connaissais point ?

— Vous ne connaissez pas tous mes amis, je ne vous montre que ceux qui peuvent vous plaire et s'entendre avec vous.

— Et celui-là n'est pas du nombre, à ce qu'il paraît ? Il est très-beau.

— Vous trouvez ?

Un nuage passa sur le front du jeune homme; il y porta la main comme pour le chasser.

— Il part dans deux ou trois jours, ajouta-t-il, il va faire son pèlerinage annuel à Frohsdorff. C'est la quintessence du légitimisme et de la chevalerie.

Il y eut un moment de silence; tous les deux fléchissaient.

— Tristan, dit enfin la marquise, j'irai demain faire une visite à lady Erlington, nous arrangerons une partie ensemble; après-demain je l'engagerai à dîner, nous nous verrons tous les jours, l'intimité s'établira entre nous, on se lie si vite aux eaux ! La

## FEUILLETON.

4

## LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Ordinairement, quand lady Erlington faisait une allusion à son origine, sa fille ne manquait pas de lui rappeler qu'elle était devenue lady et qu'elle devait oublier cela. Elle était si préoccupée cette fois qu'elle ne s'en aperçut point. La conversation se prolongea fort tard; Arabelle en sortit persuadée que le comte changerait tout-à-fait de manières avec elle et qu'il ne fallait plus s'occuper du mariage. Elle ne put étouffer un soupir de regret. Si elle n'aimait pas le comte d'une vive passion, au moins il lui plaisait assez pour que son union avec un tel homme lui offrit en perspective beaucoup de chances de bonheur.

En même temps, à la même heure, un entretien d'une autre sorte avait lieu à l'hôtel d'Angleterre, entre Tristan et sa cousine. Elle avait loué le plus grand et le plus riche appartement; il en occupait depuis son arrivée un autre qui l'avaisinaient. Ils pouvaient donc rester ensemble aussi longtemps et aussi

tard que cela leur conviendrait désormais, sans que personne en fût instruit, pas même les femmes de la marquise, retirées dans leurs chambres à un autre étage.

Pour certaines personnes, ces précautions sont importantes. Un observateur peut deviner presque certainement les habitudes et les penchants d'une femme d'après les dispositions de son intérieur.

Le commencement de l'entretien fut orageux. Il devait régner entre ces cousins une intimité complète et fondée sur des bases solides, car ils n'avaient pas de secrets l'un pour l'autre. Pulchérie connaissait jusqu'aux moindres détails de la vie de son parent; il fut étonné lui-même de ceux qu'elle lui donna.

— Vous payez donc vos espions bien cher ? lui dit-il amèrement.

— Je paye ce qu'il faut payer, je fais ce que je dois faire, ne vous le rappelez-vous pas ? Je vous connais, moi, et je sais que quand ma main se retire de vous, votre violence vous emporte et vous courez à votre perte; aussi je vous suis partout, en pensée du moins, et lorsque ma présence est nécessaire, j'accours. Voilà pourquoi je suis venue.

— Je ne vous aurais pas appelée.

— Je m'en doute. Vous faisiez ici des sottises vulgaires et dangereuses, vous compromettiez votre avenir, tandis qu'il dépend de vous de l'établir sur des bases solides. Cette jeune Anglaise est charmante et elle a un million de dot, il faut l'épouser et sans retard.

— J'aime mieux épouser la mère.

— Quelle folie ! Épouser ce quartaut de bière, cette fille de cabaret ! Vous n'êtes pas assez grand seigneur pour vous permettre ces mésalliances.

— Épouser la marquise douairière d'Erlington, Pulchérie, s'il vous plaît.

— Et avoir toutes les portes de la seigneurie anglaise fermées devant le nez; plus, tous les ridicules et les quolibets parisiens attachés à votre nom. Vous n'y pensez pas.

— La fortune est belle.

— Le douaire est beau, et si elle meurt, elle emporte tout dans son linceul. Tandis que la fille a son argent bien comptant, bien à elle, il n'y a pas à hésiter. Pourquoi ne la recherchez-vous pas ?

— C'est vous qui me le demandez, Pulchérie ?

Mme de Bellemare leva les épaules et se mit à rire.

— Toujours le même, murmura-t-elle.

en effet, de Florence, à la date du 15, que le choléra asiatique vient de faire son apparition en Toscane. Une femme arrivée d'Alexandrie (Egypte), et qui avait débarqué à Ancône, après avoir subi la quarantaine de rigueur, était partie pour regagner Pistoie. Elle était à environ une heure de sa ville natale, lorsque le mal la frappa en chemin de fer. Elle reçut à la gare les premiers secours; le caractère du mal fut constaté, et l'on décida que la malade serait transportée à l'hôpital et complètement isolée. Elle succomba le lendemain.

» La nouvelle s'en est répandue dans toute la Toscane avec la rapidité de la foudre, et elle y a causé beaucoup de frayeur. »

On écrit de Paris à l'Union de l'Ouest :

« Les journaux ou les correspondances vous apprendront peut-être qu'un cas de choléra s'est déclaré hier à Paris. Mais le malade serait, dit-on, mort en deux heures au Val-de-Grâce.

» On aurait grand tort de s'en effrayer, par la raison que ces cas isolés se produisent invariablement tous les ans, particulièrement à l'époque des grandes chaleurs. Il ne faut donc pas plus s'en inquiéter pour la santé générale que s'il s'agissait d'un cas de fièvre typhoïde. »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE  
de l'Écho Saumurois.

Paris, 18 juillet 1865.

Mon cher Directeur,

Abd-el-Kader est maintenant le héros du jour. Parmi les personnages de sa suite, il y a un jeune ours du nom de *Pantin*, qui commence à inquiéter très-fort ses compagnons de suite et dont on demande l'incarcération dans une cellule du Jardin des Plantes. L'émir est l'objet de la curiosité la plus indiscreète de la part des Parisiens. Je viens de traverser à grande peine le boulevard des Italiens, absolument obstrué par la foule de badauds qui attendait Abd-el-Kader en train de faire faire son portrait chez le photographe Disderi.

Quelques personnes qui ont à cœur de toujours paraître bien renseignées prétendent avoir vu les deux Circassiennes qui accompagnaient l'émir. L'une est blonde et l'autre brune; la plus âgée n'a que 14 ans; elles ont coûté 16,000 fr. et sont fort belles. Tels sont les renseignements recueillis par les soi-disant bien informés.

L'émir fait et reçoit de nombreuses visites. Il a passé une partie de la matinée chez le général de division Cousin-Montauban, où se trouvaient quelques intimes.

L'entrevue entre Abd-el-Kader et le général français a été touchante, car c'est au colonel Montauban que le terrible émire fit sa soumission à la France, il y a dix-sept ans.

Abd-el-Kader paraît encore jeune et très-vigoureux. Sa figure est d'un blanc mat et sa barbe toute noire. Il porte une veste en drap

vert clair, ornée de passementerie; son blanc burnous encadre sa tête et tombe harmonieusement sur ses épaules.

L'émir avait l'intention de quitter Paris dans les premiers jours du mois prochain, mais l'Empereur lui ayant manifesté le désir de le faire assister à la fête du 15 août, le départ n'aura lieu qu'à la fin de ce mois. Abd-el-Kader a promis au général Montauban d'aller le voir à Lyon avant de quitter la France. Il est possible alors que le colonel qui captura Abd-el-Kader le reçoive à Lyon étant maréchal de France. Le 15 août pourrait bien apporter au commandant de Lyon le bâton qu'avait son prédécesseur.

#### EXÉCUTION DES COMPLICES DE BOOTH.

Ainsi que nous l'a appris une dépêche, c'est le vendredi 7 juillet qu'a eu lieu à Washington l'exécution des complices de Booth.

Aussitôt après la condamnation prononcée par la commission militaire, le président promulgua l'ordre suivant :

Résidence exécutive, 5 juillet.

Les sentences ci-dessus dans l'affaire de David E. Harold, George A. Atzeroth, Lewis Payne et Mary E. Surratt, sont approuvées par le président, et il est ordonné qu'elles soient mises à exécution par l'autorité militaire compétente, sous la direction du secrétaire de la guerre, le septième jour de juillet 1865, entre dix heures du matin et deux heures de relevée.

Signé : ANDREW JOHNSON, président.

Cet ordre était contresigné par l'assistant adjudant-général Townsend.

Il était suivi de l'annexe suivante :

Il est ordonné que les prisonniers Samuel Arnold, Samuel A. Mudd, Edward Spangler et Michel O'Laughlin soient confinés aux travaux forcés au pénitencier d'Albany, Etat de New-York, pendant la période désignée par leurs sentences respectives.

Signé : ANDREW JOHNSON.

Dans la journée, on dressait l'échafaud dans la cour du sud du vieux pénitencier, qui forme un rectangle entouré de murs de briques, long de deux cents pieds sur cent cinquante de large, et pouvant contenir environ cinq cents personnes.

Pendant ce temps, les parents et les amis des condamnés commençaient à arriver à l'arsenal.

Le major général Hancock s'était déjà rendu dans la prison et avait remis les mandats d'exécution de Payne, Harold, Atzeroth et de M<sup>me</sup> Surratt au major-général Hartrauft, auquel était confiée la garde des prisonniers.

Miss Surratt a été une des premières à visiter sa mère. L'entrevue a été poignante.

La jeune fille n'a pas tardé cependant à se remettre, et elle a couru auprès du président pour obtenir une commutation de peine.

Deux prêtres catholiques et les avocats de M<sup>me</sup> Surratt se sont joints à elle, ceux-ci comptant appuyer leur requête sur le fait que de nouveaux renseignements, de nature à disculper leur cliente, avaient été découverts.

L'état de santé du président ne lui a pas permis de donner l'audience sollicitée, et les suppliants ont été renvoyés par lui au juge Holt.

Ce dernier, après avoir entendu miss Surratt, lui a promis d'entretenir le président de sa requête, et ne l'a pas laissée partir sans lui donner quelque espoir.

Les cinq sœurs de Harold ont fait une démarche semblable.

M<sup>me</sup> Surratt était dans un état de prostration que les médecins considéraient comme dangereux. Ils ordonnèrent du vin et de la valériane.

Atzeroth était aussi terriblement accablé. On lui a administré de l'eau-de-vie et d'autres excitants.

Harold a montré la même insouciance qu'il avait manifestée dans le cours du procès. Il a commencé à éprouver l'émotion naturelle de sa situation dans la soirée, et a causé de sang-froid de sa mort prochaine; tout ce qu'il a demandé, c'est que son corps fut remis à sa famille.

Payne n'a cessé de montrer un stoïcisme remarquable. Il était entré délibérément dans la conspiration, il en a subi les conséquences sans broncher. C'était un caractère qui, malgré l'horreur de son crime, imposait un certain respect comme tout ce qui est fort, comme tout homme qui accepte la responsabilité de ses actes quels qu'ils soient. Durant son emprisonnement, il s'était montré peu communicatif, mais il n'avait jamais pris un détour, ni varié dans son attitude. Il a exprimé le regret que ce qu'il a fait ait eu pour résultat d'impliquer M<sup>me</sup> Surratt, et a déclaré que John Surratt était un grand misérable de n'être pas resté pour sauver sa mère ou mourir avec elle. Il maintient que son véritable nom est Powell, et que sa famille est en Floride.

Le vendredi matin, jour de l'expiation, on apprenait que le président avait péremptoirement répondu par un refus aux sollicitations dont il était entouré.

Les avocats de M<sup>me</sup> Surratt essayèrent alors de faire usage du  *writ d'habeas corpus* ; mais ce dernier effort n'ayant pas réussi, tout espoir s'était évanoui.

A une heure et quelques minutes, la porte de la prison s'ouvrit, et M<sup>me</sup> Surratt parut soutenue dans sa marche vers l'échafaud par deux officiers militaires. Puis vinrent Atzeroth, Harold et Payne, accompagnés par les ministres de l'Évangile et une escorte de soldats. Des sièges avaient été disposés pour les condamnés sur le devant de la plate-forme.

Quand ils furent assis, le général Hartrauft s'avança et lut l'ordre du département de la guerre approuvant les sentences et prescrivant l'exécution.

Une forte garde était stationnée sur les murs entourant le champ du supplice, autour duquel étaient rangés, à l'intérieur, des soldats en ligne continue. Plusieurs centaines de citoyens avaient été admis dans l'enceinte.

Un des prêtres qui assistaient M<sup>me</sup> Surratt, prononça une courte prière, que Payne, assis près d'elle, écouta avec recueillement.

Les autres ministres récitèrent aussi des prières auxquelles la foule paraissait s'associer.

Les condamnés furent invités à se lever, les sièges furent enlevés et les derniers préparatifs commencèrent.

Leurs mains furent liées derrière le dos, et les jambes attachées au-dessus et au-dessous des genoux; puis un capuchon fut jeté sur leur tête.

Atzeroth, au dernier moment, s'écria : « Adieu, messieurs. Prenez garde. Adieu ! »

Un des ecclésiastiques dit : « Puissions-nous nous retrouver dans l'autre monde ! »

Dès que les nœuds coulants furent fixés autour du cou des suppliciés, M<sup>me</sup> Surratt étant la dernière préparée, la section de la plate-forme sur laquelle ils se tenaient tomba soudainement, et leurs corps se trouvèrent suspendus entre ciel et terre.

M<sup>me</sup> Surratt et Payne firent à peine un mouvement.

Atzeroth éprouva quelques contractions. Harold montra plus de sensibilité que les autres.

Les corps restèrent suspendus jusqu'à ce que la vie fût éteinte; puis ils furent détachés et déposés dans les cercueils grossiers qui avaient été préparés.

On dit que Payne a fait une déclaration exonérant M<sup>me</sup> Surratt de toute complicité.

Une autre personne a fait un affidavit contestant le témoignage d'un important témoin qui a déposé contre elle.

Ainsi s'est terminé le dernier acte de cette tragédie.

Pour les articles non signés : P. GODER.

## Chronique Locale.

### ELECTIONS MUNICIPALES.

#### VILLE DE SAUMUR.

L'accueil sympathique que reçoit généralement la LISTE DE CONCILIATION, que nous avons déjà publiée, nous engage à la reproduire encore aujourd'hui. Ce qui fait le succès de cette liste, c'est qu'on est heureux d'y rencontrer en dehors de toute influence de coterie, les noms les plus honorés de notre cité et qui ont

semaine prochaine, je demanderai pour vous la main de lady Arabelle.

— Non, non, mille fois non; elle est charmante, elle est bonne, cette jeune fille, elle a le droit d'être heureuse, et ce serait une lâcheté que de lui prendre sa vie. Je ne le ferai pas.

— Elle vous aime, soyez-en sûr.

— Raison de plus.

— Tristan, vous êtes fou.

— Je suis honnête homme... en ceci du moins.

Pulchérie jeta sur lui un regard...

— Ce serait une infamie, vous dis-je. Suis-je libre, moi? Puis-je me dévouer à une femme, fût-ce la mienne, fût-elle la mère de mes enfants? Est-ce bien vous qui me donnez un pareil conseil! Avez-vous oublié la fatalité qui me domine, la passion qui m'entraîne... la main de fer qui me cloue sur ce chevalet où je souffre tous les supplices de l'enfer?

— Niais que vous êtes, qu'importe tout cela si, avec votre force, vous saviez avoir la volonté?

— Ne me parlez pas ainsi, Pulchérie, c'est alors que je deviendrais fou.

— Asseyez-vous ici, près de moi, mon ami, et raisonnons.

Il résista, il résista longtemps, plus longtemps

qu'aucun autre ne l'eût fait à sa place, pourtant il finit par céder. L'enchanteresse le vainquit, elle lui parla de longues heures, elle fit entrer dans son esprit la persuasion, elle enleva ses objections une à une; on eût dit une jeune fille effeuillant une marguerite de ses doigts délicats. Le jour vint qu'ils étaient encore ensemble, lui agenouillé sur un coussin à ses pieds, suivant son regard et ses paroles, passant la main dans ses cheveux, endormant son cœur aux accents de sa voix magique et pénétrante. Ils ne se séparèrent que lorsque les bruits de l'hôtel les avertirent qu'il en était temps, et qu'ils ne pouvaient prolonger sans risques leur conversation, quelque douce qu'elle leur parût.

Quand ils se retrouvèrent à l'heure du déjeuner, Mme de Bellemare était triste et le comte encore plus qu'elle.

Ils avaient probablement réfléchi, et ils craignaient l'effet de ces réflexions. La marquise dit presque timidement qu'elle allait se faire conduire chez lady Erlington.

— Comme vous voudrez, ma chère, je ne vous accompagnerai pas.

— Vous n'allez pas au jeu, du moins? Votre petit M. de Milange est déjà venu vous chercher. En-

voyez tout cela très-loin, vous m'avez promis de vous abstenir. Songez...

— Oui, je songe... Pulchérie, vous êtes si résolue que vous m'effrayez.

— Vous!

Il y avait évidemment entre eux un mystère et un lien inconnu; ils se connaissaient parfaitement, ils avaient l'un pour l'autre un sentiment étrange et que nul n'aurait pu définir. La marquise jetait sur lui à la dérobée des éclairs par son regard; elle le foudroyait. Il se sentait mal à l'aise comme le pauvre oiseau fasciné par le serpent qu'il ne voit pas encore et qui l'attire.

Elle se leva et passa dans son cabinet de toilette, en lui recommandant de ne pas se faire attendre pour le dîner.

— Je vais faire vos affaires, ajouta-t-elle, et vous m'en remercirez plus tard.

Une heure après, elle sortait de l'hôtel, habillée en perfection, belle à désespérer toutes les femmes, simple, naturelle comme une enfant qui s'ignore et à qui les dangers de la vie sont inconnus. Les passants se retournaient, afin de la voir plus longtemps. Elle arriva au chalet, le sourire sur les lèvres, et lorsqu'elle entra dans le salon, où le soleil

pénétrait à peine à travers les stores et les branches de vignes folles, on eût pu la prendre pour une apparition avec sa robe blanche et ses rubans flottants.

Lady Erlington se montra enchantée de sa visite; Arabelle plus réservée, fut néanmoins avenante; Mme de Bellemare lisait dans son cœur comme dans un livre, elle se promit de la ramener bientôt et d'effacer les impressions qui l'éloignaient.

A Baden, le parc et le bâtiment de la conversation réunissent la foule élégante qui s'y presse pendant six mois de l'année. On est toujours sûr d'y rencontrer ceux qu'on cherche et même ceux qu'on ne cherche pas. La marquise proposa d'aller entendre la musique, très-persuadée qu'elles n'y seraient pas longtemps seules.

— Mon cousin n'a pas osé m'accompagner, ajouta-t-elle, en souriant à lady Norby, mais je suis très-certaine qu'il nous attend, ou plutôt qu'il vous y attend, mesdames; il ne peut se passer de vous voir. J'ai reçu hier certaines confidences...

Arabelle sentit le rouge lui monter au visage, elle n'osait pas lever les yeux. A dater de ce moment, elle se rapprocha de la marquise, elle redevint gaie, elle accepta volontiers sa proposition, et quand elle parut dans la grande allée, sa beauté rayonnait

vieilli dans ses conseils, toujours entourés de l'estime et de la confiance publiques.

Quant aux noms nouveaux, nous constatons seulement qu'entre tant d'autres recommandables, le choix était difficile et qu'il a été fait avec l'impartialité qui distingue la combinaison de cette liste.

Nous croyons que nos concitoyens nous sauront gré de faire remarquer que M. Armand Lizé est un ancien enfant de notre ville, revenu au milieu de nous, avec la retraite de contrôleur principal, fonctions qu'il exerçait dernièrement à Bordeaux. Quant au brave capitaine de frégate en retraite, M. Chasseloup de Châtillon, il était encore, il y a quelques mois, percepteur à Montreuil-Bellay. Saumur par son alliance avec l'une de nos plus anciennes familles, M. Chasseloup de Châtillon a donné sa démission pour fixer son domicile dans notre ville.

#### Saint-Pierre.

MM. Bineau, Conseiller sortant.  
Bucaille, id.  
Bury, id.  
Chedeau, id.  
Courtiller, id.  
De Fos, Gustave, id.  
Delavau, Henri, id.  
Girard, id.  
Lambert-Lesage, id.  
Lecoy, id.  
Mayaud, Paul, id.  
Gaborit, négociant, rue Saint-Jean.

#### Nantilly.

MM. Louvet, Conseiller sortant.  
Baillergeau, juge.  
Ducamp, juge.  
Charbonneau-Rallet.  
Lizé, Armand, employé des finances, en retraite.  
Thoreau de la Martinière.

#### St-Nicolas.

MM. Besson-Morin, conseiller sortant.  
Leroux, père, id.  
Ratouis, Charles, id.  
Fouché-Gilbert.  
Daget.  
Touchaleaume.

#### Les Ponts.

MM. Thiffoine-Mercereau, conseiller sortant.  
Chasseloup de Châtillon, capitaine de frégate, en retraite.  
Moricet, Léon.

Au moment où nous mettons sous presse, le scrutin pour les élections municipales est ouvert.

La ville de Cholet vient d'avoir un triste lendemain aux magnifiques fêtes qui ont duré toute une semaine. Mardi, à une heure de l'après-midi, un nuage d'une noirceur affreuse a couvert la ville, en l'ensevelissant dans une

comme une auréole.

Tout se passa ainsi que l'avait annoncé Pulchérie, le programme fut exactement suivi, et le dixième jour après son arrivée, elle allait demander solennellement la main de lady Arabelle à lady Erlington, pour le comte Tristan de Courville, son cousin.

La réponse fut très-favorable, ainsi qu'elle s'y attendait. Cependant la fille du bra-seur avait conservé les errements de son père; elle gardait certaine méfiance bourgeoise que Mme de Bellemare avait assez étudiée pour ne pas la craindre.

— Le comte nous convient parfaitement; ma fille et moi, nous sommes d'accord à cet égard. Il s'agit maintenant de prévenir le marquis, mon beau-fils, et de s'informer près de l'ambassadeur de France de la position et de la fortune de M. de Courville, pardonnez-le-moi, madame, c'est mon devoir de mère, je ne puis agir légèrement en pareille circonstance.

— Rien n'est plus simple, madame, et nous vous en prions. L'ambassadeur ne dira rien de plus que moi. Aucune fortune présente que son savoir-faire, ses opérations de bourse, presque toujours heureuses, un assez joli patrimoine à la mort d'une grand-mère infirme et presque en enfance, un beau nom, une excellente famille, une jeunesse orageuse, des

obscurité si profonde, qu'on eût dit la nuit; puis tout-à-coup, il s'est fondu dans une grêle qui, en tombant, a tout brisé, tout détruit, jusqu'aux branches des arbres. Les habitants de la ville de Cholet sont plongés dans une consternation facile à comprendre. Il y a des maisons qui n'ont plus de vitres; les moissons sont littéralement hachées. Un négociant qui avait laissé la porte de son magasin ouverte, l'a vu envahi par plus de cinq mètres cubes de grêlons d'une grosseur prodigieuse.

On nous écrit de Beaufort, le 13 juillet :

« Lundi dernier, vers les sept heures du matin, le sieur B..., âgé de 50 ans, domestique de ferme, sur la commune de Mazé, a été atteint par la foudre et tué sur le coup, dans un champ où il était à travailler avec son maître et deux autres personnes. Ceux-ci n'ont senti qu'une forte commotion. Le cadavre du sieur B... ne portait aucune trace du fluide, si ce n'est que les poils de la poitrine et les sourcils ont été brûlés. Les deux coutures de la jambe gauche du pantalon ont été décousues et le verre de la montre de la victime a été brisé.

» Dans l'après-midi du même jour, vers les trois heures, un orage, accompagné d'une grêle énorme de grosseur, a éclaté sur diverses communes du canton de Beaufort, et principalement sur la commune de Fontaine-Guérin. Les blés, vignes et chanvres ont beaucoup soufferts sur divers points, notamment sur cette dernière commune.

» Les grêlons, en moyenne, étaient de la grosseur du bout du doigt. En quelques endroits, il en a été recueilli qui mesuraient 7. 8 et même 9 centimètres de circonférence.

» Espérons, toutefois, que les dégâts ne seront pas aussi considérables que l'a fait croire la première impression. »

La cour d'Angers vient de décider que les employés d'un chemin de fer, en indiquant par écrit le prix du transport de la tonne de marchandise déterminée, d'un lieu à un autre indiqué, les employés eussent-ils commis une erreur, obligent la compagnie qui ne peut plus demander un prix supérieur.

Si elle a touché ce dernier prix, elle est tenue de restituer la différence comme toute somme indûment payée.

Les journaux judiciaires nous apprennent qu'un jugement du tribunal d'Avignon du 18 mai dernier confirmé par un arrêt de la cour de Nîmes du 8 juin a établi que « l'écrevisse est » un poisson dans le sens de l'article 28 de la loi du 15 avril 1829; que, par suite, la pêche de l'écrevisse est soumise aux prescriptions de cette loi. — Avis aux pêcheurs d'écrevisses!

Le train qui arrive à Saumur à 5 h. 25 du

matin, n'est arrivé vendredi qu'à 5 h. 10, bien qu'il n'ait mis qu'une heure à faire le trajet de Saumur à Tours. Il y a eu au-delà d'Orléans, une interruption de la voie pendant plusieurs heures par suite d'un déraillement.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans a communiqué la note suivante aux journaux de Paris :

Hier au soir, le train omnibus n° 39, partant à 5 heures 15 minutes de Paris pour Orléans, a déraillé sur un changement de voie à l'entrée de la gare de Choisy (bestiaux).

Il n'en est résulté aucun accident pour les voyageurs ni pour le personnel du train, mais ce déraillement a porté la perturbation dans le service de la soirée.

Les trains de malles partant de Paris ont été retardés de trois heures, le train devant partir réglementairement de Paris, à 6 heures, pour desservir la banlieue de Paris à Saint-Michel, a dû être supprimé, et les voyageurs de l'express de Bordeaux, devant arriver à Paris à 6 heures 50 minutes, ne sont arrivés qu'à 8 heures.

#### VILLE DE SAUMUR.

### FÊTE DU 15 AOÛT

Nous, Maire de la Ville de Saumur, député au Corps-Législatif, officier de la Légion-d'Honneur;

Considérant que la solennité du 15 Août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires;

Avons arrêté les dispositions suivantes :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Le jour du 15 août, à cinq heures du matin, une salve de 21 coups de canon, tirée sur le quai Saint-Nicolas, annoncera la solennité du jour.

#### ARTICLE 2.

Un *Te Deum*, auquel seront conviés les autorités civiles et militaires, sera chanté à 9 heures 1/2 du matin, dans l'église Saint-Pierre.

#### ARTICLE 3.

Immédiatement avant le *Te Deum*, une revue militaire sera passée sur le quai de Limoges,

#### ARTICLE 4.

Pendant toute la journée, des jeux de toutes sortes seront mis à la disposition du public et des danses auront lieu sur le quai de Limoges.

#### ARTICLE 5.

A deux heures de l'après-midi, un mâl de cocagne horizontal sera établi sur la Loire; des prix seront décernés aux vainqueurs.

Les personnes qui voudront concourir pour

ce divertissement, devront se faire inscrire la veille, ou dans la matinée du 15 août, au bureau de M. le Commissaire de police.

#### ARTICLE 6.

A sept heures du soir, une seconde salve de 21 coups de canon sera de nouveau tirée sur le quai Saint-Nicolas.

#### ARTICLE 7.

Un feu d'artifice, à coups de feux variés, terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir, sur le bord de la Loire.

Pendant le feu d'artifice, des morceaux d'harmonie seront exécutés sur la Loire, par la musique de l'Ecole impériale de Cavalerie.

#### ARTICLE 8.

Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

#### ARTICLE 9.

Le Commissaire de police les agents sous ses ordres, sont chargés en ce qui les concerne, de surveiller les présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 juillet 1865.

Le Maire, LOUVET.

Vu et approuvé : Saumur, le 15 juillet 1865.

Le Sous-Préfet, V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

#### VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

En exécution des articles 6 et 15, de la loi du 3 mai 1841,

Donne avis qu'il vient d'acquérir, au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, un terrain d'une contenance de 21<sup>m</sup> 30 superficiels, dépendant d'une propriété située en cette ville, rue du Pressoir-St-Antoine, section F, n° 167 du plan cadastral, appartenant aux époux Dauzon-Ragain, moyennant la somme de 106 fr. 50 c.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité, sont priées de se faire connaître au secrétariat de la mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi, elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité (loi du 3 mai 1841, art. 21).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 22 juillet 1865.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

extravagances qu'une exubérance de force a fait commettre, un repentir sincère, un retour vers la raison et une résolution ferme de se consacrer au bonheur de celle qui daignera le lui confier. Voilà, milady, la vérité simple et grande comme tout ce qui est vrai, nul ne vous en apprendra ni plus ni moins, ce qui ne vous empêche pas de vous informer...

— Je vous crois, madame, permettez-moi pourtant une observation; vous êtes bien jeune, bien belle pour servir de mère à un homme jeune et beau, un mariage fait sous vos auspices, ne prêterait-il pas aux propos? Ne dira-t-on pas...

— Qu'après avoir été tout l'un pour l'autre, nous nous séparons en gens de bonne compagnie, avec un échange d'excellents procédés. Sans doute on le dira, et c'est ce qu'il faut éviter. Nous le pouvons, je vous dois, à vous, madame, à lady Arabelle, une explication de ma conduite, et je vous l'offre sur-le-champ.

Lady Erlington s'inclina en signe d'excuse et de consentement toutefois.

— Je suis une orpheline, j'ai été élevée par une tante bonne et intelligente, elle consacra mon petit avoir à me faire donner une éducation supérieure, afin de me créer une ressource pour l'avenir. Insti-

truite d'une jeune personne allemande, de grande naissance, je voyageai avec elle; nous rencontrâmes dans nos voyages, le marquis de Bellenave, qui, né à l'émigration, s'était fait une position à l'étranger; il n'avait jamais habité son pays. Il s'intéressa à mes malheurs et bientôt il m'offrit de devenir sa femme. J'acceptai malgré son âge; il était si bon, si spirituel, si charmant enfin, que je n'aurais pu trouver mieux. M. de Courville, très-errant alors, vint à Vienne que nous habitons; son cousin, qu'il appelait son oncle, le reçut comme un fils et le combla de soins, d'argent, de bons conseils. Il accepta tout, sauf à négliger les uns pour se servir de l'autre. Il m'accoutuma à le traiter maternellement; cette habitude était prise, lorsque la mort m'enleva mon mari, je l'ai toujours conservée, et, s'il plaît à Dieu et à vous, je la conserverai toujours.

Pulchérie accompagna ces mots du plus tendre sourire, deux mains se tendirent en même temps vers elle; elle les prit toutes les deux et les serra avec effusion.

A dater de ce moment, une confiance entière s'établit, et tous les doutes disparurent.

— Maintenant, ajouta Pulchérie, en essayant une larme d'attendrissement, nous voilà convaincues,

songeons au monde. Ne parlons pas de nos projets, je partirai d'ici à trois ou quatre jours, en très-bonne intelligence avec vous; c'est assez pour ma dignité et mon amour-propre; et quand le mariage se fera, personne ne pensera plus que nous nous sommes connues. Vous ne vous marierez pas ici probablement. Baden est un lieu où l'on ne remplit aucune des fonctions de la vie. On n'y nait pas, on n'y meurt pas, on s'y marie encore moins; on s'y amuse, et voilà tout.

Lady Erlington serra de nouveau la main de l'excellente amie qui s'effaçait si complètement devant le désir d'être utile aux autres. Elle resta persuadée qu'elle trouvait en Pulchérie une seconde mère pour Arabelle et qu'elle lui serait un grand appui dans la famille où elle allait entrer. Les préliminaires voulus eurent lieu entre les fiancés; lady Norby écrivit à son frère. Il lui répondit qu'il la voyait avec peine faire choix d'un étranger, il eût désiré qu'elle se fixât en Angleterre et que leurs liens d'affection se resserrassent par une fréquentation suivie. Le marquis ajoutait que des renseignements très-précis étaient nécessaires, qu'il allait s'adresser aux sources les plus certaines pour en obtenir. (La suite au prochain numéro.)

**AVIS.**

M. GUERIN, ancien huissier à Saumur, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (231)

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE LEROY.**

Les créanciers de la faillite du sieur Jacques Leroy, marchand de vins en gros, demeurant à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 4 août prochain, à midi, et qu'ils doivent s'y présenter en personne, ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, Th. BUSSON.

Etude de M<sup>r</sup> DURAND, notaire à Bourgueil.

**A VENDRE**

OU A LOUER  
Meublée ou non meublée,

LA JOLIE

**HABITATION DE LA CONTERIE**

Située commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), à 25 minutes d'un express, à 6 heures de Paris.

Pelouses, vignes, prairies, pièce d'eau, bosquets, fruits de toutes espèces, contenance 6 hectares.

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M<sup>r</sup> DURAND, notaire.

Etude de M<sup>r</sup> J.-B. GUÉRIN, notaire à Longué.

**A VENDRE**

Par le ministère de M<sup>r</sup> GUÉRIN, notaire à Longué, qui en fera l'adjudication en son étude le dimanche 50 juillet 1865, à l'heure de midi,

LA PROPRIÉTÉ

**DU PETIT-POUY**

Composée d'une très-jolie maison de campagne, de beaux bâtiments de servitudes et de douze hectares de terres en culture, vignes et bois-taillis; le tout situé en la commune des Tuffeaux, sur les bords de la Loire, et à six kilomètres de Saumur.

Cette propriété domine le val de la Loire et offre un point de vue magnifique.

Mise à prix... 18,000 fr.

Une seule enchère adjudgera.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>r</sup> GUÉRIN, notaire à Longué. (311)

**A VENDRE**

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT.  
LE CHATEAU DE BRON

Sur le bord du Thouet, près Saumur.

S'adresser à M. MATHIEU, à Thouars. (333)

**A VENDRE**

BONNE MACHINE A BATTRE

En fonte (de Passedoit);

Pour 2 ou 4 chevaux, suivant la force, prête à marcher.

Prix : 400 fr.

S'adresser à la ferme de Louzay, commune de Thizay, sur la route même de Saumur à Chinon. (314)

**A CÉDER DE SUITE,**

UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé.

S'adresser au bureau du journal.

**TROIS MAISONS**

**A VENDRE**

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Présentement,

JOLIE PETITE MAISON de campagne, meublée ou non meublée, rue Juive, commune de Villebernier. S'adresser audit M<sup>r</sup> CLOUARD.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (253)

**A LOUER**

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON,

PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>m</sup>e SEONNET, rue de la Fidélité. (173)

**A LOUER**

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

**AVIS**

Une maison de banque de Saumur demande un concierge marié, sans enfants de préférence et sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Plus de Presses à Copier,  
Plus de Tampons pour les Griffes et les Cachets!!!

UN NOUVEAU PROCÉDÉ CHIMIQUE LES REMPLACE AVEC AVANTAGE.

1<sup>re</sup> Médaille à l'Exposition universelle de Londres, 1862.

Il est indispensable pour les **Duplicata** et la **Correspondance**. Il est inappréciable en **Voyage** pour faire son **Courrier PRESSE**, et en avoir immédiatement une ou plusieurs copies, jusqu'à 10, et rien qu'en écrivant la lettre; il est plus expéditif que tous les systèmes connus, et beaucoup moins coûteux.

PRIX : 1 fr., et système complet avec le copie de lettres, 5 fr.

Breveté en France et à l'Étranger. — Toutes contrefaçons seront poursuivies.

Seul dépositaire privilégié, à Saumur, M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

**LA VILLE DE SAUMUR,  
Son Budget,**

**SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,  
Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorisées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode colorisées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorisée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorisées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

**MÉMOIRE**

SUR

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

**DE FORTS VITRIFIÉS**

Par M. F<sup>d</sup> PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8°. — Prix : Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

**LE ROMAN**

UN AN : JOURNAL LITTÉRAIRE UN AN :

Paris, 3 fr. ILLUSTRE DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.

Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4°.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccane, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les *Mémoires d'un Ange* et les *Proscrits de Sicile*, par Gonzalès; *Ne touchez pas à la Reine*, par Michel Masson; les *Orphelins de la Saint-Barthélemy*, par Ponson du Terrail; *un Baiser mortel*, par Eugène Berthoud; la *Ferme de l'Oseraie* et les *Oiseaux Sacrés*, par Elie Berthet; *l'Homme aux cinq Louis d'or*, par Louis Ulbach; le *Vicomte de Béziers* et le *Comte de Toulouse*, par Frédéric Soulié; le *Mendiant noir*, par Paul Féval; les *Nuits du Père-Lachaise*, par Léon Gozlan; *Esclave et bon Seigneur*, par Adrien Paul; *l'Assassinat de la rue Maubée*, par Pierre Zaccane, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr.

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 20 JUILLET.			BOURSE DU 21 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 60	» 10	» »	67 70	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96 75	» 10	» »	96 75	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	450 »	» »	2 50	450 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3580 »	» »	» »	3580 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1250 »	» »	5 »	1265 »	15 »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	630 »	5 »	» »	» »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	695 »	» »	5 »	697 50	2 50	» »
Crédit Mobilier. . . . .	735 »	10 »	» »	745 »	10 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	960 »	20 »	» »	955 »	» »	5 »
Orléans (estampillé). . . . .	835 »	» »	» »	837 50	2 50	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1047 50	2 50	» »	1040 »	» »	7 50
Est. . . . .	520 »	1 25	» »	515 »	» »	5 »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	850 »	3 75	» »	848 75	» »	1 25
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	565 »	» »	» »	565 »	» »	» »
Ouest. . . . .	533 75	» »	3 75	537 50	3 75	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1670 »	10 »	» »	1677 50	7 50	» »
Canal de Suez. . . . .	440 »	» »	» »	437 50	» »	2 50
Transatlantiques. . . . .	522 50	2 50	» »	520 »	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	64 70	» »	10 »	64 70	» »	» »
Autrichiens. . . . .	415 »	» »	2 50	420 »	5 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	478 75	» »	5 »	482 50	3 75	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	277 50	» »	5 »	281 25	3 75	» »
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	213 »	» »	4 50	220 »	7 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	463 75	» »	2 50	472 50	8 75	» »
Saragosse. . . . .	325 »	» »	1 25	330 »	5 »	» »
Séville-Xérés-Séville. . . . .	90 50	» »	2 »	90 »	» »	50 »
Portugais. . . . .	201 »	1 »	» »	200 50	» »	50 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	310 »	» »	» »	310 »	» »	» »
Orléans. . . . .	299 50	» »	» »	300 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	297 50	» »	» »	299 75	» »	» »
Ouest. . . . .	297 25	» »	» »	296 50	» »	» »
Midi. . . . .	297 50	» »	» »	296 25	» »	» »
Est. . . . .	299 50	» »	» »	300 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné